

Toulouse, lundi 14 septembre 2020

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE ET MEMBRE FONDATEUR DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AGRI SUD-OUEST INNOVATION

RESPECTER LA RÉPUBLIQUE, C'EST RESPECTER L'ÉTAT DE DROIT

La destruction de biens appartenant à la société RAGT, honorablement connue en Aveyron, en France, et en Europe, pour laquelle nous avons célébré les 100 ans d'histoire le 1^{er} juillet 2019 dans l'amphithéâtre de Rodez, constitue un acte de vandalisme, réalisé pour faire pression sur le Gouvernement, et obtenir un moratoire sur une variété de tournesol.

Le vandalisme doit être condamné et faire l'objet de poursuites judiciaires.

La société RAGT est leader mondial pour certaines variétés de plantes dont le tournesol (le projet OLEOSOL a été financé par les collectivités, l'État et l'Europe). La RAGT a une grande réputation auprès des organismes de recherche (dont le CIRAD, l'INRA) et les services techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation avec lesquels elle coopère, ainsi qu'au sein du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation (Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) dont elle est membre fondateur.

L'agriculture a besoin de recherche et d'innovation pour assurer notre autonomie alimentaire, celle de l'Europe et permettre à des populations sur plusieurs continents d'y parvenir.

La RAGT doit présenter la facture à ceux qui ont détruit une parcelle.

L'état de droit doit être respecté en Aveyron comme dans le pays.

Je sollicite par lettre le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE, pour qu'il rencontre les dirigeants de la RAGT et visite le centre de recherches, et le Bureau du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation à Druelle (Communauté d'agglomération de Rodez) dans les meilleurs délais.